

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Kelly Nkapeins	Numéro de permis 2023030	Date d'inspection Le 30 novembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie Familio		Numéro de téléphone (506) 655-9355	
Adresse 225 York Street Bathurst NB			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite de surveillance prévue auprès de l'exploitante, le ratio fut respecté durant la visite.
-Rencontre pour discussion sur l'établissement de la routine quotidienne, l'encadrement et la supervision des différents groupes d'âge, gestion des besoins individuels et observations des différentes propositions et planifications d'activité proposés par l'exploitante pour les enfants.

Durant la visite la majorité des enfants font la sieste, ils se sont réveillés un par un pour entrer en période de jeux libres.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 novembre 2023

Date

original signé par

Kelly Nkapeins

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 novembre 2023

Date